

S E R M O N X.

SUR LA PREMIERE

EPISTRE DE S. PIERRE

Chap. III. Vers. 7.

7. Vous marys semblablement comportez-vous discrettement avec elles, comme avec un vaisseau plus fragile, cest assavoir feminin; leur portant respect, comme ceux qui aussi estes ensemble heritiers de la grace de vie; afin que vos prieres ne soyent point interrompues.

Prononcé le 20 Septembre, 1637.



CHERS FRERES, comme les parties dont la Nature a composé les corps des animaux ne sont pas toutes d'un mesme ordre, mais les unes principales qui gouvernent, & les autres sujetees & dependantes; de mesme en est-il de ces diverses sortes de societés qui subsistent dās le genre humain, & dont chacune est comme un corps artificiel formé par l'union des personnes conjointes ensemble. Leurs parties sont aussi differentes & inégales: les unes superieures qui commandent, les autres inferieures qui obeyssent. Et comme en la Nature, bien que les fonctions de toutes les parties du corps soyent requises

requises pour faire subsister son estre dans un estat heureux , neantmoins celles des principales y sont les plus necessaires; de mesme aussi la conservation, & le bon-heur de chaque societé humaine depend principalement des devoirs des Superieurs. Encore que l'œil, ou le pied ne fasse pas son devoir, nous ne laissons pas de vivre. Mais pour peu que le cœur ou la teste manquent à leurs fonctions, toute nostre vie en souffre incontinent, & perit bien-tost si le mal continuë. Ainsi dans les sociétés humaines les fautes des soldats incommode une armée, mais celles du Capitaine la ruinent; Les desordres des particuliers ne blessent pas beaucoup le repos d'un Estat: mais les Princes n'en peuvent faire qui ne le mettent en danger. La suite & l'importance de ces manquemens se mesure à la qualité & au rang de ceux qui les commettent. Joint que le bon exemple des Superieurs estant comme un rayon & un esprit de vie, qui meut & anime leurs sujets à faire chacun leur devoir, lors qu'il vient à leur manquer ils se laissent aussi aller; & ainsi de la faute d'un Superieur naissent celles d'une infinité de particuliers. Puis dōc que nous sommes tous obligés à l'entretien des sociétés, où nous avons esté établis par la divine Providence, il s'ensuit que nul ne doit avoir plus de soin de s'acquitter de ces devoirs, que ceux qui tiennent le plus haut lieu en chacune, estant clair que c'est principalement d'eux

d'eux qu'elles dependent. C'est pourquoy le S. Apostre traittant icy de la premiere, & de la plus naturelle de toutes nos societés, (c'est à dire du mariage) ne se contente pas de prescrire aux femmes les devoirs qu'elles sont obligées d'y rendre pour la cōserver & maintenir en son entier, ainsi que nous l'oüïmes en la derniere de nos actions sur ceste Epistre. Il parle aussi maintenant aux maris, & leur montre ce qu'ils doivent à ce saint estat, auquel Dieu les a appelés: Discours d'autant plus necessaire, que la sujettio à laquelle il a obligé les femmes, sembloit donner aux maris toute puissance sur elles. Pour donc leur oster l'occasion d'en abuser, il borne icy leur autorité; & declare, que comme il veut que le mary gouverne la femme, aussi entend-il que la raison, la discretion, & la pieté gouverne le mary. L'honneur qu'il luy donne est de marcher le premier dans les voyes de Dieu; d'y esclairer & d'y conduire soigneusement sa femme & par parole, & par exemple. Que si elle luy doit de la sujettion, l'Apostre nous apprend qu'aussi luy doit-il du respect; & que la superiorité qu'il à sur elle est nō la puissance d'un tyran sur ses sujets, ny d'un maistre sur ses esclaves: mais un doux & innocent avantage deu à la dignité de son sexe, & qui l'oblige au reste à avoir autant d'affection & de soin pour son contentement, & pour sa gloire, que les meilleurs peres en peuvent avoir pour leurs plus chers enfans.

Mais

Mais escoutons l'Apostre mesme, *Marys*, (dit-il) *comportez-vous discrettement avec vos femmes, comme avec un vaisseau plus fragile, c'est à sçavoir feminin, leur portant respect comme ceux qui aussi estes ensemble heritiers de la grace de vie, afin que vos prieres ne soyent point interrompuës.* Il comprend tous les devoirs des maris en deux mots, qu'ils *ayent à se comporter discrettement avec leurs femmes, & à leur rendre du respect* : & afin que son exhortation soit plus efficace, il l'arme de plusieurs raisons tirées premierement de la naturelle infirmité des femmes : secondement de l'honneur qu'elles ont commun avec nous d'estre aussi heritieres de la grace de vie ; & en fin de la necessité des prieres, & autres exercices de pieté, qui ne peuvent avoir lieu dans les familles, où le mary se gouverne mal avec sa femme. Cette action aura donc deux parties. En la premiere nous expliquerons, s'il plaist au Seigneur, ce que son Apostre dit des devoirs des maris ; & en la seconde nous considererons les raisons qu'il en allegue.

Quant au premier poinct, ce seroit une chose infinie de vouloir représenter par le menu toutes les parties de la juste & legitime conduite, qu'un mary doit à sa femme. Car leur vie estant toute entiere meslée ensemble, il n'y a presque point de moment qui ne les oblige à se rendre quelque devoir. Nous ne passons qu'une bien petite partie de nostre temps avec les autres ; &

il n'y

il n'y a que peu de leurs intereſts qui nous touchent. Mais le ſacré lien, qui conjoint les perſonnes mariées enſemble, unit & confond tellement tous leurs intereſts, qu'en cét eſtat il ne leur reſte preſque rien de propre, chacune des deux parties vivant pour l'autre, & ne faiſant rien où elle n'ait part. Puis donc que c'eſt l'homme qui eſt le maiſtre, & le ſurintendant de cette communauté, il doit avoir un extrême ſoin, que rien ne ſ'y paſſe, que bien & honneſtement. Premièrement l'Apoſtre veut, qu'il ſe *comporte diſcrettement avec ſa femme*. Les termes, dont il ſe ſert, ſignifient mot pour mot en leur langue originelle, *habiter avec elles ſelon connoiſſance*; c'eſt à dire comme il eſt ſeant à l'uſage & connoiſſance qu'il a, & dont ſon ſexe eſt naturellement plus capable, que celui de ſa femme; qu'il regle ſes actiōs par la lumière d'une ſainte prudence, qu'il paroiſſe qu'il eſt vrayemēt marry, & a toute la capacité & ſuffiſance neceſſaire pour bien gouverner une femme, & une famille. La première actiō de cette prudence ou diſcretion eſt de ſe propoſer pour but le biē de ſa femme, & la paix de ſa famille. La ſeconde de reconnoiſtre l'humeur, le naturel, & les autres qualitez de ſa partie; & la troiſieſme, qui eſt d'une tresgrande eſtendue, d'employer ſoigneuſemēt toutes les choſes, qui la peuvent affermir dans la crainte de Dieu, & luy rendre douce & agreable la vie, qu'elle paſſe avec luy. Et pour gagner ce point,

poinct, il faut eviter le plus qu'il est possible ce qui choque ses inclinations, sur tout si elles sont raisonnables, sans jam iis luy faire paroistre de haine ou de dépit contr'elle; selon le cōmandement que l'Apostre n'a point dedaigné de nous laisser, *Marys, ne vous enaigrissez point contre vos femmes.* Mesmes en ce qui est indifferent de sa nature, un sage mary ne feindra point de donner quelque chose à l'affection de sa femme. Car si la charité nous oblige en cette sorte de sujets de nous accommoder aux plus estrangers, & de nous faire tout à tous, afin de les gagner selon le precepte & l'exemple, que saint Paul nous en a laissé; combien plus en deués vous user ainsi envers la personne du monde, qui vous est la plus proche, & en l'amitié de laquelle cōsiste la plus grande partie du bon-heur de vostre vie? Seulement faut-il prendre garde, que cette complaisance n'aille jusques aux choses qui sont cōtraires à la volonté de Dieu, & à la vocation soit de l'homme, soit de la femme. En quoy nostre premier Pere nous a laissé un tres pernicieux exemple, le desir de contenter son Eve luy ayant fait offenser leur commun Createur, en mangeant à la voix de la femme du fruiet que Dieu luy avoit defendu. Et pleust à Dieu qu'en cette lascheté il eust moins de successeurs! Mais avec sa nature il a communiqué cette mollesse à plusieurs de ses enfans, qui au lieu de resister aux desirs de leurs femmes, quand ils sont ou injustes, ou des-
hon-

Col. 3: 19.

honnêtes, les suivent dans le mal, ou du moins leur permettent tout ce qu'elles veulent à leur propre honte, à la ruine de leur maison, & souvent même au grand scandale de l'Eglise. Il s'en trouve, qui pour satisfaire à la superstition de leurs femmes, négligent le salut de leurs enfans, souffrans qu'elles les consacrent à l'erreur, & les y nourrissent. Que pouvons-nous attendre de si foibles courages, sinon qu'au premier jour les femmes les emporteront eux-mêmes dans l'abus, comme autresfois Salomon & Achas? I'en laisse une infinité d'autres, qu'une pareille lâcheté fait consentir au luxe & à la vanité de leurs femmes, ou (ce qui est le dernier point de l'infamie) à leur volupté & à leur honte. Je sçay bien que pour colorer ces foiblesses, on allegue les larmes, & les humeurs de ce sexe, & la violence de ses passions. Mais ce ne sont que pretextes. Un vertueux mary en viendrait à bout, s'il y employoit constamment l'autorité, que Dieu luy a donnée, & tous les justes & legitimes moyens qu'il luy a mis en main, & en un mot s'il avoit autant de vigueur & de fermeté pour la raison, que sa femme en peut avoir pour ses folles passions. Dieu ne recuera non plus ses excuses que celle d'Adam, qui eut beau alleguer la persuasion d'Eve; Il ne laissa pas d'estre chassé du Paradis, comme indigne de jouyr des benefices d'un Seigneur, à la volonté duquel il avoit miserablement preferé celle

celle d'une femme. C'est en telles occasions, où le mary se doit souvenir de ce qu'il est, & de la protestation de nostre Seigneur Jesus-Christ :

Si quelqu'un vient vers moy & ne hayt son pere, & sa mere, & femme, & enfans, & freres & sœurs, & encore mesme son ame, c'est à dire (comme l'explique S. Mathieu) *s'il aime ces choses là plus que moy,*

Luc. 14.

16.

Matth.

10. 37.

il ne peut estre mon disciple. Hors de là, & où l'intérêt de la pieté & de l'honnesteté demeure en son entier, le mary doit estre facile & complaisant à sa femme; & lors mesme que ces considerations l'obligent à resister à ses volontés, il le doit faire constamment & vigoureusement à la verité, mais neantmoins doucement & raisonnablement. Car puis qu'il est de son devoir non seulement d'empescher que sa femme ne fasse le mal, mais de la porter elle-mesme au bien, il est evident qu'il luy faut gagner le cœur, & changer ses affections; ce qui ne se peut faire que par la douceur & la persuasion, les excès & les violences estant plustost contraires, qu'utiles à un tel effect. Et il me semble qu'un ancien Philosophe Payen a fort bien rencontré à ce propos disant, que le mary doit dominer sa

Plutarque.

que.

de l'ay

T

de l'amour. C'est à mon avis ce qu'entend l'Apostre, quand il ordonne icy aux maris de traiter leurs femmes discrettement, & comme il est bien-seant à la cognoissance qu'ils ont. Mais il veut encore, qu'ils leur *portent du respect*; ce qui semble d'abord ne s'accorder pas bien avec la sujettion, que les femmes doivent à leurs maris & qu'il leur prescrivait luy-mesme dans les versets precedens. Car il semble que c'est à la personne sujete de respecter & honorer son Supérieur, & non au contraire. A quoy je respons, qu'il n'y a nulle doute que les femmes doivent honorer leurs maris; Et la raison & le precepte de l'Apostre les y obligeant necessairement. Mais cela n'empesche pas que les maris ne doivent reciproquement à leurs femmes cette sorte d'honneur, dont il est cy question. Et pour le bien entendre; il faut premieremēt remarquer, que les paroles de l'Apostre que nous avons icy traduire *porter respect*, signifient proprement *distribuer, ou de partir de l'honneur*: de sorte qu'on les pourroit interpreter avec quelques uns pour dire, *faire de l'honneur*, comme nous parlons communément. Et le sens sera, que le mary doit faire part a sa femme de l'hōneur que Dieu luy donne en sa famille. A quoy se rapporte fort bien la raison qu'il ajousté, & que nous expliquerons cy-après, que la femme est un vaisseau plus foible. Car la Nature nous enseigne elle-mesme (comme S. Paul le remarque) d'orner & de

de parer avec plus de soin ce que nous estimons estre le moins honorable : de sorte que cette mesme infirmité & sujettion qui est naturelle à la femme, oblige son mary à luy faire part de sa dignité, afin qu'elle luise de ses rayons, comme parlét les Jurisconsultes, & trouve en luy, comme là Lune en son Soleil, la lumiere & l'éclat d'autorité, que la nature ne luy a pas donnée. Car la Lune (comme chacun sçait) est de soy-mesme un corps sombre, & sans clarté; & neantmoins elle ne laisse pas de luire & de paroistre dans les Cieux aussi superbement, qu'aucun des autres feux, que nous y voyons, le Soleil luy faisant part de ses rayons, & la revestant par le benefice de ses doux aspects, de la gloire dont elle est naturellement destituée. L'Apotre veut que le mary en use ainsi envers sa femme, qu'il luy preste ses rayons, & la pare de sa gloire. Car puis qu'elle est sienne, & qu'elle doit gouverner sa maison, y luire & y dominer, comme dans un petit monde, notamment en son absence, qui est comme la nuit de sa famille, son propre interest l'oblige à luy faire part de tout ce qu'il a de dignité & de lumiere, la reconnoissant, & la faisant reconnoistre aux autres pour une partie de soy-mesme, pour sa compagne & sa moitié, & (comme parle l'Ecriture) *sa chair & son os*, la commune maistresse de ce qu'il a de biens, qui ne peut estre ny offensée ny honorée qu'il ne s'en ressente; qu'il la

T 2

mette

mette dès le commencement en cette possession, & qu'il l'y maintienne fidèlement. C'est l'honneur, que l'Apostre veut que les maris *departent* à leurs femmes; contre la barbarie de ceux qui les traittent comme des servantes, ou quoy qu'il en soit ne leur font pas tenir dans leurs familles le rang qui leur y est deu. A quoy i'ajoute, que le mary doit encore à sa femme une autre espece d'honneur icy entendu par saint Pierre. Car le terme dont il se sert, dans le style du langage Hebreu, que luy & les autres Apostres ont suivy dan leurs écrits, signifie non proprement & particulierement le respect, qu'un sujet doit à son supérieur, mais generalement le soin que l'on a de quelque honeste personne, & l'honorable reconnoissance, que l'on luy fait, soit pour les bons effices qu'il nous a rendus, soit pour la simple dignité de sa condition, comme on le peut voir en divers lieux de l'Escriture. D'où vient que mespriser, qui est le contraire d'honorer se prend souvent pour dire *negliger*, & n'avoir pas de soin. Il est clair qu'en prenant le mot d'honneur en ce sens pour dire *soin* & reconnoissance, le mari doit un extreme honneur à sa femme; Et ce que l'Apôtre ajoute de son *infirmité* s'y rapporte fort bien. Car plus une chose est foible, & plus en devons nous avoir de soin. Mais il faut remarquer, que l'honneur pris en ce sens est toujours conjoint avec estime & respect de la personne, que nous honorons. C'est pourquoy

encore

I. Tim.

5. 3. 17.

Iuz. 13.

17.

Nombr.

22. 17.

P. 24.

11.

Prov.

19. 16.

Pf. 69.

34. P.

102. 18.

encore que les maistres soyent obligés d'avoir soin de leurs esclaves , neantmoins l'Ecriture pour le signifier ne dit jamais, qu'ils les doivent *honorer*. Ainsi donc pour remplir tout le sens de ce mot, & ne laisser en arriere aucū des devoirs, qu'il comprend, le mari fidele doit premiere-ment considerer sa femme, comme une excellente creature de Dieu, formée de sa main, & à son image, d'ouée d'une nature toute semblable à la sienne, & à laquelle au fonds il ne manque aucune de nos vrayes, & essentielles perfectiōs. Il doit penser, que ce mesme Dieu, qui l'a créée l'a luy met entre les mains pour estre comme l'accomplissement & la perfection de sa vie, la compagne de sa fortune, un soulagement en adversité, un accroissement de joye en prosperité; qu'au reste elle est si estoitement sienne, qu'elle ne fait plus qu'un mesme corps avec luy, n'estât pas possible, qu'il n'ait la principale part en tout ce qui luy arrive de bien, ou de mal. Qu'il la regarde donc nō plus comme une chose étrangere, mais comme une partie de soy-mesme; comme sa chair propre, en la mesme sorte que l'ame regarde ce corps, dont elle est vestuë. Si le mary à cette haute, & respectueuse opinion de sa femme, il ne sera pas possible qu'en suite il ne la traite avec la bonté, douceur, & fidelité convenable. Et par ce que l'amour, qui naist de ce jugement, produit puis apres tous les soins & tous les devoirs, qu'un bō mari rend à sa femme,

l'Apôtre S. Paul pour comprendre tout en un mot, instruisant les maris (comme fait S. Pierre en ce lieu) leur commande seulement d'aimer leurs femmes. Et afin de leur faire comprendre quelle est cette amour, qu'ils doivent à leurs femmes, il leur en propose un riche & admirable patron, *Maris*, dit-il, *aymez vos femmes, comme aussi Christ a aimé son Eglise, & s'est donné soy mesme pour elle, afin qu'il la santifiast apres l'avoir nettoyée par le lavemēt d'eau par la parole, afin qu'il se la rendist une Eglise glorieuse, n'ayāt tache, ny ride, ny aucune autre chose. Ainsi les maris doivent aymer les femmes, comme leur propre corps. Qui ayme sa femme il s'ayme soy mesme. Car personne n'eust on-*

Eph. 5. 25. *ques en hayne sa chair; mais la nourrit & entretient, comme aussi fait le Seigneur l'Eglise. Fideles que Dieu a appellés à l'estat du mariage, ayez tous-jours cēt exemple devāt les yeux. Formez y l'amour, que vous portez à vos femmes, & y reglez les devoirs, que vous estes obligés de leur rendre. Ce JESUS-CHRIST, que l'Apôtre vous met devāt les yeux, n'a qu'une Eglise; *Ma colōbe,**

Cant. 6. 9. *ma parfaite est unique*, dit ce divin Epoux. Il n'y a qu'elle seule, à qui il communique les faveurs; pour vous monstrier que vous ne devez aymer, que celle que Dieu vous a conjointe. Et c'est pour figurer l'un & l'autre de ces deux mysteres, que le Seigneur ne crea au commencement qu'Eve toute seule à Adā; bien qu'il y eust abondance d'esprit en luy, comme dit Malachie, &

Malach. 2. 4. 15. *qu'il*

qu'il luy fust aussi aisé d'en faire plusieurs, qu'une seule. Cette fidelité est le fondement du mariage. Quiconque la viole rompt toute cette sainte société, & casse l'institution du Createur, & se soumet à sa malediction. Et il ne faut point s'imaginer que votre sexe ait icy quelque privilege. Plus il pretend d'honneur & d'avantage, plus est horrible son crime, quand il vient à faillir. Cette faute est la peste & la ruine du mariage. Elle luy oste tout ce qu'il a de beau & de doux, elle y sème le dédain & le dépir, la haine & la discorde, & puis y attire en suite les maledictions du Ciel, & tous les malheurs de la terre. Elle éteint les familles les plus florissantes; elle appauvrit les plus abondantes; elle abastardit les plus genereuses; & je croy qu'à le bien prendre cette faute, plus qu'aucune autre, a mis dans le monde les confusions, que nous y voyons. Chrestien, autant que vous est cher & le salut de votre ame, & le bien de votre famille, donnez vous garde d'un si detestable peché. Ayez pour votre femme la mesme affectiō, que Christ a pour son Eglise. Qu'elle soit l'unique objet de votre amour; l'unique passion de votre cœur. S'il se trouve des imperfections en sa personne, ou en ses mœurs, souvenez vous avec quelle patience JESUS-CHRIST supporte les nôtres. Et quant à luy, qui est la perfection mesme, & qui n'a nulle tache, il auroit toutes les raisons du mode de se piquer contre les defauts



de l'Eglise. Mais vous qui n'avez pas moins d'imperfections, que vos femmes, qui en avez peut estre plus, comment pouvez vous sans injustice leur refuser le suport, dont vous desirez, qu'elles usent envers vous? Considerez aussi le soin, que le Seigneur prend de nourrir & de conserver son Eglise, employant ce qu'il a de force & de sagesse pour la rendre haureuse. C'est une leçon pour vous, ô maris qui vous oblige à travailler pour l'entretien de vos femmes, & des fruits qu'elles vous Produisent; & de mettre en cela tout ce que Dieu vous a donné d'industrie & de pouvoir. Ce sera le vray moyé de cōjurer la tempeste en plusieurs maisons, où elle ne se forme que des justes mé cōtensemés, que donne aux femmes la faineantise de leurs maris, & la necessité, qui la suit inseparablemēt. Voyez puis apres comment J E S U S - C h r i s t a fait part de tous ses biens à l'Eglise, la vestant de sa justice, l'enrichissent de sa benediction, la parant de sa gloire, luy donnent son ciel & son immortalité. N'est ce pas pour vous apprendre ce que nous disions cy devant, que vos femmes doivent avoir part en tout ce que vous avez de bien & de dignité? Que diray-je du soin qu'à le Seigneur d'instruire, & de former son Eglise & par les enseignemens de sa bouche, & par les exemples de sa vie, nous ayant laissé un tres-accomply patron, afin que nous ensuivions ses traces? Vous devez un semblable office à vos

à vos femmes. Aussi l'Apôtre veut-il que vous
 soyez leurs Oracles, leurs Docteurs, & leurs
 Prophetes domestiques, les renvoyant à vous
 si elles veulent apprendre quelque chose. Mais ^{1. Cor.}
 à la parole, comme à fait le Seigneur J E S U S, ^{14. 15.}
 vous devez ajouter les exemples, & former dans
 vôtre vie l'effigie d'un bon & Chrestien mari,
 où elles voyent reluire la chasteté, l'honneste-
 té, la pieté envers Dieu, l'amour envers elles,
 la charité envers les prochains, l'humilité, la
 douceur & la debonnaireté, la patience dans
 l'adversité, la modestié dans la prospérité; où
 elles ne voyent meslée aucune de ces vilaines
 passions, qui salissent la vie de la plus part des
 hommes, la colere l'aigreur, l'avarice ou la pro-
 fusion, l'orgueil, l'enuie, & autres semblables.
 Vivez ainsi, hommes Chrestiens, & vous n'au-
 rez besoin ny de paroles, ny de mains pour ran-
 ger vos femmes. Ravies de la beauté de cette
 image elles s'y conformeront d'ellesmesmes, &
 en peu de temps exprimeront dans leurs mœurs,
 comme dans un bon & fidele miroïer, le vray &
 entier portrait des vôtres. Mais il ne faut pas
 s'estonner si vous voyant vivre dans une licence
 extrefine elles ont de la peine à estre modestes:
 si vous voyant esclaves des vices, elles se souciét
 peu de s'en defendre. Vôtre exemple irrite &
 autorise ce qu'elles peuvent avoir de mauvai-
 ses inclinations. Il arme leur passion; & leur
 fait croire, qu'elles ont droit de pecher, puis

T s

que

que vous, qui estes les conducteurs de leur vie, leur en monstrez le chemin. Voila sommairement, chers Freres, quels sont les devoirs des maris, que l'Apôtre entend dans ce texte. Considerons maintenant les raisons, qu'il en met en avant. La premiere est conceüe en ces mots, que la femme *est un vaisseau plus fragile*. Ce mot, que nous avons traduit *vaisseau* se prend generalement dans le langage des saintes Escriitures pour toute chose, dont on se sert à quelque usage, que ce soit; d'où vient que les *armes*, les instrumens de la guerre, y sont appellées de ce nom; & S. Paul y est nommé un *vaisseau d'élection*, c'est à dire un instrument choisi de Dieu pour son œuvre: & les Perses, que sa justice employa autresfois pour détruire l'empire des

Esa. 10. *Babyloniens*, sont appelez les *vaisseaux de son indignation* en Esaye. J'estime que c'est en un semblable sens, que l'Apôtre nomme la femme un *vaisseau*, pource qu'elle a esté créée avec cette difference de sexe pour servir à l'homme, non seulement à la propagation de son espece, mais aussi à l'adoucissement & a la consolation de sa vie; comme il paroist par l'histoire de

Gen. 2. *Moyse*, où le Seigneur dit expressement, *Il n'est pas bon, que l'homme soit seul. Faisons luy une aide pour luy assister.* Et c'est la sâs doute, que regarde icy l'Apôtre, entendant par ce nom de *vaisseau* qu'il donna à la femme, cela mesme qu'entend Moyse par celuy d'*aide*. Cette consideration oblige

oblige desia chaque mari à avoir un grand soin de sa femme, comme d'un present que luy a fait le Createur pour son bien & soulagement. Car si nous honorons & gardons cherement les choses, que nous donnent les grands Princes, sur tout quand elles sont capables de servir à nostre bien & contentement : avec quel respect devons nous recevoir, & avec qu'elle affection devons nous conserver ces *aides*, que le souverain Monarque du monde a formées si sagement, & dont il a pourveu nôtre vie si utilement ? Qui ne voit, que l'on ne peut negliger ny mespriser les presens sans outrager sa bonté par une extrefme ingratitude ? Et pour fortifier cette raison, il faut icy remarquer, qu'il y a de plusieurs sortes d'*aides* ; les unes inanimées, qui n'ont rien de commun avec la nature de ceux, qui s'en servent, comme les armes, & les outils, & autres choses semblables ; les autres qui sont animées, sont ou destituées de raison, comme les bestes, ou douées de raison, comme les soldats, dont se sert un Capitaine ; les esclaves, dont se sert un maistre. La femme est une ayde d'une toute autre sorte, beaucoup plus exquise & plus excellente sans comparaison. Car outre qu'elle est de mesme nature, que son mari, elle est aussi de mesme condition. Le Seigneur nous l'enseigne lors que la voulant créer, il l'a nomme une ayde *semblable à l'homme*. C'est pourquoy aussi il la forma non de bouë ou d'air,

ou de

ou de quelque autre matiere étrangere, mais de la propre substance de l'homme, ayant pris une de ses costes pour l'étoffe de ce sien ouvrage; pour vous apprendre ô homme, que cette ayde qu'il vous donne est un autre vous mesme, & que vous devez avoir pour elle la mesme amour & le mesme soin, que vous avez pour vous. L'outrager ou la mal traiter n'est pas une simple cruauté; c'est une barbarie & une inhumanité; c'est se violer & se forfaire soy mesme, le pire & le plus de naturé de tous les excez. Enfin souvenez-vous encore, que ce grand Dieu, qui la forma de vôtre substance, la tira de vôtre costé; pourquoy, sinon pour vous avertir, qu'elle doit estre vôtre compagne, & non vôtre esclave? qu'elle doit estre assise aupres de vous pour manier & gouverner toute la famille avec vous? Mais l'Apôtre outre ces considerations, qu'il nous fournit en appellant la femme *un vaisseau*, nous en met encore une autre en avant, ajoutant que c'est un *vaisseau plus fragile*, ou comme il y a dans le Grec, *plus foible* ou *plus infirme*, ce qu'il entend sans doute en la comparant avec l'homme. Ne vous offenses point, femmes Chretiennes, de ce que le saint Apostre vous qualifie de la sorte. Car outre qu'il n'allegue cela, que pour vôtre bien, pour vous recommander d'autant plus à vos maris, en l'amour & en la bonne grace desquels vous devez mettre la plus grande partie de vostre bon-heur, & de vôtre gloire;

gloire ; outre cela dis-je cette infirmité , dont il parle, est une simple qualité, & non un crime, ou un peché en vôtre nature. Car en parlant en general, il est certain que la femme est d'un temperament plus froid, & plus humide, & d'une constitution plus molle, que n'est pas l'homme; & les medecins en rapportent diverses marques. Et comme il y a un rapport exquis entre les parties de chaque ouvrage de Dieu, la complexion de l'esprit de la femme (s'il faut ainsi dire) est a peu pres semblable à celle de son corps, plus tendre & plus delicate, & qui par consequent resiste moins aux impressions de dehors, & se trouble & s'alarme plus aisément; & il semble, que mesme devant le peché elle eust quelque chose de semblable : à raison dequoy l'adversaire commença sa batterie par elle, comme par la partie la moins capable de resister. Et en cette proportion considerez je vous prie l'admirable sagesse du Createur, qui a donné à chaque chose une nature, & des conditions si propres pour les fins, auxquelles il les destinoit. Car voulant, que l'homme agist & entreprist au dehors, & que la femme au contraire se tint sedentaire pour porter & nourrir les enfans, & avoir soin de sa famille, que se pouvoit-il faire de mieux, que de leur donner un naturel ainsi conditionné, à l'un chaud, fort, & actif, à l'autre froid, mol, & foible ? Telle a donc esté la fin & l'intention du Seigneur en ces

ces differences, qui se trouvent entre les conditions naturelles de l'un & de l'autre sexe; dont les hommes abusent ordinairement, en prenant occasion de mépriser les femmes. Mais l'Apôtre corrigeant cette erreur leur montre, que tout au contraire cette considération les oblige à les traiter avec plus de soin, de respect, & de retenue. Car c'est ainsi que nous manions les choses frailes, & delicates; sur tout quand nous savons que pour nous servir il a fallu, qu'elles fussent telles: comme il est aisé à voir tant par l'Ecriture, que par la considération de la chose même, que toute cette infirmité de l'autre sexe a esté nécessaire pour les usages qu'en tire celui pour l'aide & le bon-heur duquel il a ainsi esté formé par le Createur. Homme, adorez sa sagesse. Ne méprisez point les qualitez de son ouvrage. Puis que c'est pour vôtre bien, qu'il l'a fait infirme, traitez le en sorte qu'il recouvre dans vôtre suport, & dans vôtre respect ce qu'en vôtre considération Dieu luy a osté de force & de gloire. Mais S. Pierre ajoute une seconde raison, qui oblige encore beaucoup plus étroitement les maris à aimer & honorer leurs femmes. Elle est tirée de la part qu'elles auront un jour avec eux au Royaume celeste, que Dieu nous a donné en son Fils, *Respectez les (dit-il) comme ceux, qui aussi estes ensemble heritiers de la grace de vie.* Dans quelques uns des anciens exemplaires de cette Epître le mot

mot d'*heritiers* se rapporte aux femmes, *respectes* les comme celles, qui sont *aussi ensemble heritieres de la grace de vie*; & non aux hommes, comme dans la plus grande part des autres. Mais cette diversité n'est de nulle importance; puis que de quelque façon, que l'on lise, le sens est toujours mesme au fonds, à sçavoir que le mari & la femme heriteront ensemble le Royaume de JESUS-CHRIST. Or ces paroles de l'Apôtre nous fournissent trois raisons, qui obligent les maris à bien traiter leurs femmes. La première est contenuë dans le mot *aussi*; La seconde en ce que les femmes sont *heritieres de la vie*: La troisième en ce qu'elles auront cet heritage *ensemble* c'est à dire avec leurs maris. Quant à la première, S. Pierre disant que les femmes sont *aussi heritieres de la vie*, nous montre qu'outre cette considération de la vie avenir, qu'il met icy en avant, celle de la presente mesme oblige les maris à cette douceur & deference. Car en effet, quand bien nous n'étendrions nos pensées, qu'à l'état du siecle present, si est ce que ce commerce si intime, & cette union si étroite, qui lie le mari & la femme selon la chair dans toutes les parties de cette vie, requiert qu'ils soyent toujours en concorde & bonne intelligence l'un avec l'autre, ne se pouvant rien dire ny de plus malheureux, qu'un mauvais mariage, ny de plus heureux qu'un bon. Et puis que la femme de sa part contribué beaucoup à ce

à ce bon-heur, il est raisonnable que le mari le reconnoisse ; & que la considération des fruits, qu'il en cueille, luy face supporter doucement les incommoditez qui s'y trouvent, & aimer & cherir tendrement celle, qui luy apporte tant de biens ; qui addoucit ses ennuis, & augmente ses contentemens par la part, qu'elle y prend ; qui se melle dans toutes ses affections ; qui conserve son sang, & perpetuë sa lignée, & luy donne des enfans, la plus douce possession, que puissent avoir les hommes. A quoy il faut ajouter les peines qu'elle a, soit à les porter, soit à les élever, les soins de la famille, & du gouvernement de son ménage. Il est vray qu'elles ne s'acquittent pas toutes égalemēt de ces devoirs, & que quelques unes y manquent grandement. Mais aussi faut-il avouër, que le plus souvent leurs fautes naissent de celles de leur maris, & s'en trouveroit peu, qui ne les imitassent, s'ils leur montroyent constamment de bons exemples de vertu & d'honnesteté. Ces raisons seules ont eu autrefois tant d'efficace vers les pauvres Payens, que bien qu'ils n'eussent aucune autre lumière, ils ne laissoient pas de respecter le mariage, comme une chose sainte & divine ; les maris portant au milieu d'eux tant d'affection & de respect aux femmes, que nous lisons que dans tout le peuple des Romains en l'espace de cinq cens ans il ne se fit pas un seul divorce, biē que leurs loix le permissent ; ce desordre

*Denis
d'Halicarnasse
l. 2. des
Ant.
Rom.*

ne

ne s'estant fourré au milieu d'eux que fort tard, lors que la prosperité & le luxe curent corrompu l'honnesteté & la gravité de leurs meurs. Mais Dieu soit louié, Chrestiens, qu'outre toutes ces raisons l'Euangile vous en apprend encore une autre bien plus forte pour vous obliger à vous comporter avec vos femmes discrettement & respectueusement, c'est (comme dit icy l'Apôtre) *qu'elles sont heritieres de la grace de vie ensemble avec vous.* Vous sçavez quelle est cette *vie*, que l'Ecriture appelle simplement *la vie* à cause de son excellence ; à sçavoir cette bien-heureuse & glorieuse vie, que le Seigneur Jesus nous a mise en lumiere par son Euangile, & qu'il donnera un jour là haut dans les cieux à tous ceux, qui croient à sa parole. Il n'y a qu'elle seule, qui remplisse tout le sens du mot de *vie* ; les autres que nous appellons ainsi, n'estant pas dignes d'un si magnifique nom. Car & celle que les hommes passent en la terre depuis le peché, & celle que les Israélites eussent menée dans le delicieux pais de Canaan, & celle là mesme qu'Adam vivoit dans le Paradis, sont toutes en quelque façon imparfaites, sujettes à diverses infirmités, tachées de plusieurs defauts, & ayans leur lumiere meslée, l'une plus, & l'autre moins avec les tenebres de la mort ; au lieu que cette vie de J E S U S - C H R I S T fera accomplie de tout point, pure & parfaitement exempte de toutes les infirmités de la terre ;

V

immor-

immortelle, heureuse, & glorieuse; toute entière vive, & toujours jouissante du souverain bien, sans qu'un seul moment de son éternelle durée se passe en autre exercice, qu'en la possession de Dieu. C'est pourquoy les écrivains sacrez la nomment simplement & absolument *la vie*. Mais l'Apôtre l'appelle aussi *grace*, *la grace de vie*, dit-il. Car c'est autant que s'il disoit *la vie, qui est une grace*; en la même sorte que cy-devant parlant de la même chose il l'appelle une *couronne incorruptible*; & comme dans le premier chapitre de la Genese Moysé dit *l'étendue du ciel*, c'est à dire (comme l'interprètent les plus doctes des Hebreux) le ciel, qui est une étendue. C'est une façon de parler assez ordinaire dans l'Escriture, & fort commune en tous langages, & particulièrement dans le nôtre. Ce n'est pas icy seulement, que l'Apôtre appelle la vie éternelle *une grace*. Il l'avoit desia ainsi qualifiée au premier chapitre, nous commandant *d'esperer en la grace qui nous sera présentée en la revelation de JESUS-CHRIST*. Or il la nomme *grace*, parce que c'est un present de la gracieuse bonté, & miséricorde de Dieu; à raison dequoy elle est aussi nommée son *don* dans le 6. de l'Epître aux Romains. Et S. Paul & S. Jude nous apprenent, que Dieu en nous l'a donnant *usera de miséricorde*; l'un priant Dieu, qu'il donne à Onesifore de trouver miséricorde envers le Seigneur au dernier jour; & l'autre

1. Petr.

5.

2. Tim.

1. 18.

1. 21.

l'autre nous ordonnant d'attendre la miséricorde de nôtre Seigneur J E S U S - C H R I S T à vie éternelle. Ce qu'il faut soigneusement remarquer contre ceux, qui prétendent que les fideles obtiennent la vie éternelle par le mérite de leurs œuvres. Comment si cette vie là est une grace? Certainement le discours de S. Paul est demonstratif, *Si c'est par grace, ce n'est plus par œuvres: autrement grace n'est plus grace: mais si c'est par œuvres, ce n'est plus par grace; autrement œuvre n'est plus œuvre.* Or c'est par grace; dit S. Pierre. Retenons donc ferme, que ce n'est pas par le mérite des œuvres. Et que l'on ne dise point, que ce n'est pas orgueil d'attendre le ciel du mérite de ses œuvres, pourveu que l'on reconnoisse; que ces merites viennent de la grace de Dieu. Car le Farisien qui étaloit les siens dans le Temple, les rapportoit bien aussi à la grace de Dieu; le remerciant de ce qu'il estoit vertueux; & neantmoins il ne laisse pas d'estre condamné. Mais pour revenir à nôtre texte, S. Pierre dit, que la femme sera aussi *heritiere de cette grace de vie*; qu'elle aura part au royaume des cieux. Chrestien; comment pouvez vous mespriser celle que vôtre C H R I S T a si grandement honorée? à qui il donne sa vie & son immortalité? Quelle infirmité pouvez vous plus alleguer, capable d'offusquer une si grande gloire? Qu'elle soit ce que vous voudrez au reste, puis qu'elle vivra

Rom.
11.6.

Gal. 3.
28.

à jamais avec JESUS-CHRIST, elle a le principal; & tout ce que vous pouvez avoir d'avantage au dessus d'elle, n'est que tres-peu de chose, puis qu'en ce point elle vous est égale. Car c'est ce qu'il faut remarquer en troisieme lieu, que l'Apôtre dit non simplement qu'elle sera heritiere de la vie, mais qu'elle en sera heritiere ensemble avec vous, en mesme lieu, en mesme degré, par mesme droit que vous. Si son sexe à quelque chose de plus infirme, que le vôtre, cela ne regarde que ce siecle, à l'usage duquel sa foiblesse est necessaire. En l'autre, où se doit prendre la vraie condition & dignité de chaque chose (puis que nous ne sommes ici bas, que dans un état passager & provisionnel) vous n'aurez aucun avantage, qui ne luy soit commun avec vous. Car en CHRIST (comme vous sçavez) il n'y a ny Juif, ny Grec, ny serf, ny franc, ny masle, ny femelle. Vous estes tous un en luy. L'inegalité des sexes n'a lieu, qu'en la terre. Au ciel, où l'on ne prend, & où l'on ne dône à femme, l'un & l'autre sexe, fleurira dans une égale force & dans une mesme gloire; en un état semblable à celuy des Anges. Femmes, consolez vous, puis que Dieu vous appelle à une si haute esperâce. Que l'infirmité de vôtre sexe ne vous rabbaïsse point le courage. Si l'homme à quelque avantage au dessus de vous, ce n'est qu'au regard de la chair, la moindre & la plus basse partie de nôtre estre, & pour ce siecle seulemēt,

la

la plus misérable & la plus courte portion de nostre durée. Au reste vous avez aussi bien, que luy une ame capable du ciel, & de la souveraine gloire. Il n'y a point de couronne dans le royaume de Jesus-Christ, à laquelle vous ne puissiez aspirer. Vôtre sexe ne vous ferme aucune des portes du sanctuaire éternel. Et vous, maris, apprenez icy à ne point mépriser celles, que vous aurez un jour pour compagnes en la bien-heureuse immortalité. Pensez à toute heure à ce Jesus-Christ, qui vous est cōmun; à cette chair, & à ce sang divin, que vous mangez & beuvez l'un avec l'autre; à cēt esprit, qui vous arrose, & vous vivifie ensemble; & à cette éternité, dont vous jouïres également. Puis que vous tendez à un mesme but; puis que vous estes destinés à une mesme gloire; travaillés y conjointement, meslans ensemble vos prieres & vos jeusnes; vos meditations, & vos soupirs, les larmes de votre penitence & les joyes de votre consolation. Que l'esprit ait aussi sa part dans vôtre mariage; qu'il y trouve une aide aussi bien que la chair; qu'il y ait aussi ses communications, & ses jouïssances. Or tout ce saint & heureux commerce ne se peut exercer entre vous, si vous n'estes en concorde. Et c'est pourquoy l'Apostre vous met encore cette consideration en avant, *afin* (dit-il) *que vos prieres ne soyent point interrompues*. Il presuppōse comme vous voyez, que le mari & la femme prient Dieu ensemble;

& S. Paul leur ordonne expressement de *vaguer ensemble à jeusne, & oraison*; c'est à dire de s'acquiter ensemble de tous les devoirs de la pieté; d'offrir ensemble au Seigneur les sacrifices de leurs benedictions, & de leurs aumônes; de lire & mediter ensemble les instructions de sa parole; de consacrer leur chambre à Dieu, comme un petit sanctuaire, où ils luy presentent tous les matins, & tous les soirs deux cœurs abatus à ses pieds, tous deux pleins d'un mesme zele, & brulans d'une mesme amour. Mais, puis que Dieu vous à honorez de son image, vous estes les sacrificateurs, & comme les surintendans de ce sanctuaire domestique. C'est à vous d'y veiller; de donner ordre, que le service divin s'y face assiduelement, purement, & saintement; que jamais le sacrifice n'y manque, ny aucune des autres devotions necessaires. C'est à vous d'en chasser la discorde, & les querelles, les coleres, les froideurs, & les ombrages; & toutes autres passions semblables. Car autrement quelles prieres pourriez vous faire au Seigneur? L'experience ne nous apprend, que trop que ces choses sont incompatibles avec le service de Dieu. Combien y a-t-il de maisons, où elles l'ont entierement éteint, & aboli? Car quand Satan, qui veille sans cesse à nôtre ruine, voit ce desordre dans un ménage, il ne manque jamais d'y accourir; d'y amener une legion de demons pour souffler, & attizer ce feu; & il ne se donne

se donne point de repos, qu'il n'ait tout ruiné ;
comme nous en voyons tous les jours de tristes,
& lamentables exemples. Pour éviter ces defa-
stres hommes & femmes , entretenez soigneu-
sement la priere & le service de Dieu au milieu
de vous. Qu'il ne se passe point de jour , que
vous ne vous presentiez ensemble devant luy ;
que vous n'examiniez vos cœurs ensemble sous
la veuë de cette redoutable Majesté, les netto-
yant de toutes affections basses & charnelles,
avant que de mettre vos communes offrandes
sur son autel, Heureuse maison , qui sera ainsi
gouvernée. Les bons Anges camperont à l'en-
tour d'elle. J E S U S - C H R I S T , & son esprit
y seront presens nuit & jour , & y semeront les
dons de leur grace à plenes mains, la lumiere de
la foy , la charité , l'amour , la paix , & la joye.
Les enfans y croîtront en benediction, comme
dans les parvis du Seigneur ; Et apres les con-
solations de ce siecle Dieu la couronnera de
vie , & de gloire en l'autre. Luy mesme nous y
vueille tous conduire par sa grande misericor-
de , & nous donner en quelque état que nous
soyons , d'avoir tout part quelque jour dans ce
bien-heureux royaume , où les differences,
qui divisent maintenant nos conditions,
abolies, il fera tout en tous, & nous
tous éternellement en luy.

Amen.

V 4

S E R-